

À LA DÉCOUVERTE
DES BALLEYDIER DE HAUTE-SAVOIE
ET DES ENVIRONS :
UNE FAMILLE DE PRÈS DE 370 ANS
ET LA DESCENDANCE DE DEUX
FRÈRES
ANDRÉ ET JACQUES

Tout commence vers 1618/1619 dans le FOREZ, dans la région de MERLE/APINAC,



Avec la naissance d'André et de Jacques BALEYGUIER, à MERLE certainement au Hameau des VEYROUX, au début du règne de Louis XIII.

Vers 1640/1645, André et Jacques, qui semblent être d'une bonne condition sociale -André est chirurgien et Jacques opérateur (certainement dentiste) - quittent la région pour une raison ignorée à ce jour ; les ligueurs ayant sévi dans les années 1570, cette piste est à écarter.

Une hypothèse semble se dégager : la venue en SAVOIE pour se marier ; en effet, en 1628/1629 a sévi une épidémie de peste dévastatrice. Il se pourrait que les familles devant s'allier avec les 2 frères aient été victimes de cette épidémie et que les frères BALLEYGUIER aient été obligés de chercher épouse ailleurs.

Or, à CRUSEILLES, lieu de destination d'André, se trouvait la noble famille ANGOT DE BONNIERES, famille dont une branche est aussi originaire du Forez et dont les représentants deviennent seigneurs de Cruseilles vers 1640.

Nous n'avons pas de certitude sur l'origine sociale d'André et de Jacques, cependant l'un et l'autre seront « Honorable » dans leur commune et André sera Bourgeois de CRUSEILLES, qualité que Jacques n'aura pas à CHOISY, car ce titre n'existait pas.

André s'installe donc à CRUSEILLES et son frère Jacques à CHOISY ; il semblerait qu'un 3^e frère soit parti avec eux et ait fait souche en région lyonnaise.

André se marie avec Marie de la BAULME, fille de Benoît et aura :
13 enfants, 8 garçons et 5 filles, parmi eux 4 garçons et 2 filles se marieront.

Jacques se marie avec Claudine POLLIENS, fille de notaire et aura :
au moins 6 garçons, tous mariés.

Les lacunes des registres paroissiaux de CHOISY ne permettent pas de savoir si d'autres enfants ont vu le jour.

Seule une recherche approfondie des tabellions, registres notariés etc... permettrait de le vérifier, ce qui se fera avec le temps.

Nous verrons par la suite l'évolution de ces différents mariages.

Les BALLEYDIER ont connu des destins variés, illustres, tragiques, politiques, et ont souvent, même anonymement participé à la vie de leur commune.

Abordons, en premier, la **descendance d'André, établi à CRUSEILLES**

9 enfants sont cités dans le testament d'André, le 10/05/1709 :

ADHS, 6 C 787, Marguery, notaire : Testament d'André Balleydier, fils de feu Julien, de la ville de Cruseilles, du 08/05/1699.

"Aujourd'hui dixième de mai 1699, s'est établi et constitué André Balleydier, lequel de son gré à requis moy notaire de rédiger par escrit son dernier testament, etc.

Désire que son corps soit inhumé dans l'église de Cruseilles en payant les droits accoutumés, 12 messes êtres dites, pour le repos de son âme, laissant le reste de ses obsèques à la discrétion de ses héritiers.

Délaisse à Marie Labaume, sa femme, les fruits et revenus de tous ses biens, meubles et immeubles, sa vie naturelle et viduelle durant. Veut que la dite Labaume puisse pouvoir disposer de ses droits dotaux et la fait son héritière particulière, moyennant quoi la prive de tous ses autres biens.

Donne en préciput à Jacques l'aîné et Claude Balleydier : - à Jacques l'ainé, tout ce qu'il pourrait avoir acquis en son particulier en quoy qu'il consiste, comme étant provenu de ses peines et diligences. - à Claude, une petite maison jointe à celle où habite le dit testateur, comprenant une chambre, un petit cabinet, une boutique, une écurie, un galetas, en compensation de ses bons et agréables services.

Donne à Anne Balleydier, sa fille, 700 florins, ensemble une vache de 6 ducattons, avec son trossel, conformément à ce qu'il a donné à Françon et Marie Balleydier, ses filles et c'est pour ses droits paternels, maternels qu'autres.

Lègue à Françon et Marie Balleydier, à chacune, 5 florins pour avoir été amplement dotées, moyennant quoi, les exclut de tous ses autres biens.

Délaisse à tous prétendants à son hoirie, 5 sols, moyennant quoi, les exclut.

Héritiers universels : Jean François, Gaspard, Jacques l'ainé, Joseph, Jacques le jeune et Claude, ses fils. "

3 autres enfants sont décédés avant 1709 : Pierre (1654/1676), Jeanne aînée (1664/1692), Jeanne cadette (1676/1694),

1 fils, François, né le 08/06/1659 n'est pas cité dans le testament et nous n'avons pas trace de son décès, peut-être est-ce dû aux lacunes des registres.

Jean François (1652/1709), l'aîné des 13 enfants, notaire ducal et royal, égrège, châtelain et Bourgeois de CRUSEILLES a eu 8 enfants, de son mariage avec Marie BESSON (4 garçons et 4 filles), dont 7 se sont mariés :

Jean-François est notaire ducal et royal et Bourgeois de Cruseilles. Dans plusieurs actes, notamment en 1685, il est dit châtelain de Cruseilles et fermier du seigneur marquis. Le châtelain est un agent de l'administration comtale chargé de la gestion financière et de son contrôle, créé par Thomas Ier, neuvième Comte de Savoie, au XIIe siècle.

Gérard PANISSET, dans l'édition du Dauphiné Libéré du 31 octobre 2004 indique que dans un acte du 13 août 1693, Jean-François Balleydier, notaire et Claude Brigal, châtelain, tous deux fermiers du seigneur marquis de Cruseilles, renoncent à leur qualité de fermiers dudit seigneur marquis.

ADHS, VI C 791, F° 65, Dulcis notaire, Testament de Maître Jean-François Balleydier du 09/10/1709.

"L'an 1709 et le 9ème d'Octobre, s'est établi Jean-Francois Balleydier, fils de feu André Balleydier, châtelain de Cruseilles, sain d'esprit et entendement et bonne mémoire mais atteint de maladie corporelle dans son lict, lequel désirant faire son testament noncupatif et disposition de dernière volonté non cupative

et des biens qu'il a plu à Dieu, luy donner en ce monde, a requis moy notaire de vouloir rédiger par escript, en quoy luy ay octroyé à la forme que s'en suit, etc.

A fait le signe de la Ste Croix sur son corps " in nomine patri, filli et spiritus sancti. Amen " Recommande son âme à Dieu son créateur et à la glorieuse vierge Marie, aux bienheureux St Jean- Baptiste, et François, ses parrains bienheureux, à St Maurice, son patron et à toute la cour céleste qu'il lui plaise d'intervenir auprès de Dieu pour le salut de son âme et que lorsqu'il playrat à Dieu à séparer son âme d'avec son corps estre inhumé dans l'église de Cruseilles et que ses funérailles, annuels et obsèques estre faictes honorablement selon sa qualité à la faculté et discrétion de ses héritiers sous nommés. Donne et lègue pour l'achat et façon d'un tableau à mettre à droite du choeur de l'église de Cruseilles et la somme qu'il conviendra estre nécessaire et pour iceluy payable par ses héritiers sous nommés, incontinent après son décès.

Donne et lègue par droit de légat la constitution particulière et délaisse à Louyse Balleydier, femme d' Honorable Pierre l'aîné Jacquet et à Jacqueline Balleydier, femme de Pierre Jacquet, ses chères filles, à chacune d'elles, la somme de 21 florins, monnoye de Savoie, pour acheter des habits de deuil pour icelui porter pendant l'anniversaire du dit testateur, payables par ses dits héritiers incontinent après son décès, ne leur faisant plus grand légat pour avoir été suffisamment dotées, compte tenu des contrats dotaux qui ont été passés par moi, dit notaire, moyennant ce les prive, dejette, exclut de tous et chacuns autres biens, les faisant ses héritières particulières. Donne et lègue à Marie Balleydier, son autre fille la somme de 1200 florins, monnoye de Savoye, payable par ses dits héritiers, venant icelle à parvenir au saint sacrement de mariage, et ce aux termes qui seront portés par les contrats dotaux de ses soeurs. Et jusqu'à icelluy sera nourrie et entretenue, par ses héritiers, tant de vivres que de veytements en travaillant néammoins de tout son possible, au profit d'iceux et c'est pour tous ses droits tant paternels que maternels, part d'augment qu'autres, généralement, la faisant son héritière particulière. Délaisse à Jean Pierre, Anne et Louyse, enfants de feu Gaspard Balleydier ses petits-fils et petites filles ... et nomme procureur général, Pernette Lachat, leur mère. Donne et lègue en préciput à Maître Joseph l'aisné Balleydier, son cher fils la charge de tabellion de Cruseilles que celui exerce et aussi, ensemble, ses minutes, des papiers qu'il a reçus de divers particuliers, n'estant compris au présent légat. Donne, délaisse à tous prétendants en droit à son hoirie, à chacun, la somme de 5 sols. Et comme le fondement de tout testament est l'institution héréditaire, nomme ses héritiers universels : Maître Joseph l'aisné, Bernard et Joseph Marie le jeune, ses chers fils par égales portions. Témoins: Maître Jacques, fils de feu honeste André Balleydier et Maître Joseph, fils de Maître Joseph Pinard, chirurgien."

Les principales familles alliées aux enfants de Jean François sont les familles JACQUET (honorables), de COLLONGES (Noble), DULCIS (notaire, honorable de CRUSEILLES), PETEL (honorable d'ANNECY), ABRAMOND GABE (Honorable de VIUZ FAVERGES)

Il existe encore 3 ou 4 descendants de Jean François à CRUSEILLES. Sa descendance s'est dispersée principalement à COPPONEX, ANNECY et son agglomération, à PARIS, en SUISSE et aux ETAS UNIS. Dans l'hexagone, la descendance de Jean François représente aujourd'hui environ 800 personnes recensées.

Le second fils d'André, Pierre BALLEYDIER (1654/1676) est décédé à 22 ans, sans postérité.

Le 3^e enfant du couple, Gaspard BALLEYDIER (1656/1706) était honorable.

Bien que né à CRUSEILLES, il s'est établi à CHOISY, hameau de Rossy, avec Jeanne BURNIER, bourgeoise d'ANNECY, qu'il a épousée à CHOISY ; tous les 2 sont d'ailleurs inhumés dans l'église de CHOISY.

Ci-dessous plan et église de CHOISY :



Gaspard BALLEYDIER a eu 10 enfants : 7 garçons et 3 filles.

Les 3 filles de Gaspard sont :

Marie (1689/1750) et Françoise (1700/ ?) se marieront avec des notables locaux : BONNET et DESERVETAZ), leurs descendance n'ont pour l'instant pas ou peu été explorées.

Andréanne (1691/avt 1729) n'est pas citée dans le testament de sa mère en 1729, son sort m'est inconnu

Parmi les garçons : Claude meurt en bas âge (1686/1687) Jean Louis (ca1700/1730) sera infirme, Jacques (1694/ ?) sera religieux dominicain à ANNECY et sera ainsi le 1^{er} des 9 BALLEYDIER à être religieux.

2 autres fils du couple :

Jean Pierre (1699/1769) et Claude (1703/ ?) partiront s'établir à BESANCON et seront reçus citoyens de BESANCON, les descendants de Jean Pierre seront bien implantés dans leur ville et l'un d'eux s'illustrera durant LA REVOLUTION, les mariages des différentes filles des diverses générations amèneront de nombreux militaires (de toutes armes) de multiples légions d'honneur et d'ordres de ST LOUIS

Parmi la descendance de Jean Pierre, nous retrouvons également **Alphonse Victor Chrétien BALLEYDIER**, dont certains livres lui vaudront le titre de « Baron de l'Empire d'Autriche-Hongrie », le seul titre de noblesse, à ma connaissance, porté par les BALLEYDIER ; il sera également nommé historiographe de l'Empereur.

Alphonse Victor Chrétien BALLEYDIER est un homme de lettres, historien et historiographe français, né à Lyon le 15 janvier 1810 et mort le 10 novembre 1859 sans postérité. Il est le fils de Gaspard Prosper BALLEYDIER (1781-?) et Mélanie Antoinette de HELL (1786-1861), sœur d'Anne Chrétien Louis de HELL, contre-amiral et gouverneur de l'île Bourbon, dont la personnalité façonnera ses jeunes années. Issu d'une famille bourgeoise d'origine savoyarde et probablement influencé par les engagements opposés de ses cousins César BALLEYDIER, officier napoléonien tué au combat et Jean-Louis BALLEYDIER, avocat royaliste guillotiné, il fait connaître ses idées en collaborant à de nombreux journaux conservateurs. Parmi la descendance de Claude, un Claude Nicolas BALLEYDIER s'est installé à PARIS en 1773 peu après son mariage et était titulaire d'une carte de sûreté en 1793.

(cf Documentation spéciale BALLEYDIER de BESANCON)

Un autre fils de Gaspard BALLEYDIER, **Jean Antoine (1685/1741)** se maria à CRUSEILLES, avec la Noble Gasparde DUCREST de la RAVOIRE, mais il ne semble pas avoir eu de descendance ;

Contrat de mariage du 28/01/1732, rédigé dans la maison de noble Pierre Ducret de la Ravoire, située au lieu la Ravoire, paroisse de Cruseilles, entre Anthoine, fils de feu Gaspard Balleydier, né et habitant le hameau de Rossy, paroisse de Choisy, époux futur et Demoiselle Gasparde, fille du dit noble Pierre Ducret, conçue en la personne de Demoiselle Marie Paccot, née et habitant Cruseilles. Noble Pierre, fils de Jacques Ducret et avec consentement de Dlle Marie, fille de feu Jean Paccot,, tous deux habitants au dit lieu de la Ravoire, constituent en dotLe père, la somme de 300 livres de Savoye, pour droits paternels

et part d'augment et Marie Paccot, 180 livres pour ses droits maternels, le tout 480 livres et c'est pour tous droits paternels, maternels, fraternels, sororiels et part d'augment à la dite Paccot. Plus une vache, soit génisse de 3 ans plus 5 patagons, s, 4 livres et 5 sols, pour un habit de noces. ; 2 rangs de toile commune, 6 serviettes à la venise, 1 coffre de noyer fermant à la clef, un tour à filer, 2 brebis, 1 mouthon)

Le dernier fils de Gaspard BALLEYDIER :

Bernard BALLEYDIER (1692/1763), se mariera à ANNECY avec Foy CRUZ et donnera une descendance Bourgeoise sur ANNECY avec les AUSSEDAT, entre autres, et en l'Italie ;

Dont 2 maîtres de forges en Italie :

Joseph-Marie BALLEYDIER (1777-1857) et Jean BALLEYDIER (1779-?)

On doit aux frères Balleydier, Maîtres de Forges savoyards, l'introduction de la houille dans les hauts fourneaux de [Savoie](#), du [Comté de Nice](#) à [Gênes](#), en remplacement du charbon de bois.

Issus d'une famille de notables d'[Annecy](#), les frères Balleydier s'initient tout d'abord aux secrets de la [métallurgie](#) sur les hauts fourneaux de [l'Abbaye de Tamié \(Savoie\)](#) que la Révolution avait confisqués aux moines. Ils reprennent cette affaire, alors depuis longtemps en sommeil, en 1824.

Ils y raniment deux fourneaux comtois et deux martinets. Leur usine s'alimentait jusqu'alors avec du minerai extrait à [Saint-Jorioz \(Haute-Savoie\)](#), mais cette source en voie d'épuisement s'avérant particulièrement pauvre, l'exploitation de leur industrie stoppe dès 1830 et la société passe alors à des investisseurs dauphinois.

De retour à [Annecy](#), les frères Balleydier obtiennent du Gouvernement Sarde () un monopole pour la fabrication d'ustensiles de cuisine et autres petits outils. Mais leur entreprise annécienne se heurte à la rude concurrence de [Louis Frerejean](#). Un contentieux naît d'ailleurs en 1828 avec les sieurs Frèrejean et le Comte de Villette.

Le Roi de Piémont-Sardaigne leur donne en concession la mine d'Arâches près de Cluses. Ils s'associent avec les sieurs Baclet et [Aussedat](#) pour exploiter du lignite très friable qualifié à l'époque de bon charbon.

Après plusieurs études et expertises, les deux frères obtiennent du Trésor Royal des subventions pour un nouveau projet : ils créent des forges à [Sampierdarena](#) sur la côte ligure, non loin de Gênes, en juillet 1832.

Transformant un minerai extrait de l'Elbe, leur usine construite suivant les plans de l'architecte annécien Ruphy, commence à travailler pour l'armée.

En 1857, au décès de Joseph-Marie, les usines de Gênes couvrent 10 000 m² et emploient 350 ouvriers sur trois hauts fourneaux, trois machines à vapeur, un laminoir produisant projectiles, tôles, tubes, roues hydrauliques, lampadaires, machines agricoles et autres mécaniques. Les Forges Balleydier sont l'une des premières usines modernes du [royaume d'Italie](#) naissant.

Louis Balleydier (1816-1891), fils aîné de Joseph-Marie, poursuit et développe l'exploitation de la "Fonderia dei Fratelli Balleydier". Il devient maire de Sampierdarena.

La société Balleydier sera finalement absorbée pendant la Première Guerre Mondiale par le Groupe Ansaldo, fleuron de la sidérurgie italienne et plus grand employeur d'Italie devant Ilva (même activité) et le constructeur automobile Fiat.



Il existe une rue Balleydier à Cervo et à Gênes. Il semble même exister à CERVO, un hôtel : PALAZZO BALLEYDIER. (Source WIKIPEDIA)

Parmi la descendance de Bernard BALLEYDIER, nous avons également **Louis BALLEYDIER** (1856/1927) :



Source site Famille AUSSEDAT et

WIKIPEDIA

Juriste, professeur de droit civil, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble

Il est le fils d'Eugène Balleydier (1818-1859), Procureur au tribunal d'Albertville et petit-fils de Joseph-Marie Balleydier (1777-1857), Maître de Forges à Gênes. Orphelin de bonne heure, il rentre à Annecy, pays de ses ancêtres pour étudier au collège chappuisien.

Bachelier ès lettres en 1873, il poursuit à Paris des études de droit, y décroche un premier prix de droit romain et une deuxième mention de droit français en 1876. Il fut reçu licencié le 5 août 1876 et docteur le 30 juin 1880.

Agrégé des Facultés de droit le 12 janvier 1883, il est nommé professeur de procédure civile à la faculté de Grenoble et est transféré dans la deuxième chaire de Code civil à la rentrée universitaire le 2 août 1893. Un décret du 16 février 1914 lui confère la dignité de doyen.

Professeur très estimé de ses collègues et aimé de ses étudiants, Louis Balleydier s'implique largement dans la vie du siècle, donnant notamment de son temps en faveur des nombreux expatriés serbes qui arrivent en France en cette époque difficile. Cette aide lui vaudra d'ailleurs la cravate de Commandeur de l'Ordre Royal de Saint-Sava.

Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur le 1er février 1921.

Officier de l'Instruction publique et membre de l'Académie Delphinale et de l'Académie florimontane d'Annecy, il prend sa retraite aux vacances de 1926 et s'éteint le 10 novembre 1927, laissant à la postérité quelques ouvrages.

Il est le beau-père de Louis Aussedat, industriel Annécien, Directeur Général des Forces du Fier, président des Papeteries Aussedat de 1928 à 1935 et Président de l'Académie florimontane de 1932 à 1935.

La question d'Etat devant les Cours d'appel Grenoble, Allier Frères, 1893

Le Code civil 1804-1904, Livre du centenaire du Code civil, (collab.), 1904, réédition Dalloz, 2004, ISBN 978-2-247-05746-7

La Faculté de droit de Grenoble, 1805-1905 Grenoble, Allier Frères, 1906

Thèse pour la licence, Paris, Derenne, 1876

Thèse pour le doctorat : La preuve littérale en droit romain et la date certaine en droit français Paris, Larose, 1880

Sa fille **Marie-Louise** (1887/1963) épousera **Louis AUSSEDAT**, célèbre papetier ANNECIEN qui alliera les BALLEYDIER à différentes familles de la haute, voire très haute bourgeoisie ainsi qu'à certaines familles nobles ; parmi ces familles alliées, les MICHELIN, MONTGOLFIER, ZUCARELLI, BON, GIRAUD MOUNIER, de MALHERBE, de CAILLES de SALLIES,

La grand tante de **Louis BALLEYDIER** (1856-1927) est **Jacqueline Françoise BALLEYDIER** (1795-1871) qui épousera **Pierre François COTTARD** (1764-1841), son l'histoire mérite d'être contée (source Généanet Jean RAAB)

Pierre COTTARD, grand garçon blond, avait osé, quoique roturier, demander en mariage la noble demoiselle Anne Marie COSTAS DE LA TRINITE. Il fut éconduit et devenu la risée des gens du village, il partit à pied à Paris. Il se mit au service d'un agent de change qui remarquant son intelligence l'associa bientôt à ses affaires où il gagna une fortune... Il ne savait ni lire ni écrire, mais avait une mémoire étonnante, capable de retenir tous les comptes des clients de l'officine. Frappé des horreurs et des menaces de la Révolution de 1789, Pierre COTTARD abandonne Paris pour venir se réfugier dans son village de St Eustache. Il y retrouve Anne Marie COSTAS DE LA TRINITE, veuve d'un noble, mort en duel; il la redemande en mariage et fut accepté... Les temps avaient changé, et « troquer » son nom noble contre celui d'un roturier était un moyen de se mettre à l'abri des révolutionnaires pourchassant les nobles, et Pierre COTTARD apportait une fortune capable de redorer un blason.... Cette première épouse de Pierre COTTARD meurt sans enfant après quelques années de mariage, laissant ses biens (terres et château) à son mari Pierre COTTARD. Ce dernier épouse en secondes nocces une demoiselle Jacqueline BALEYDIER d'Annecy. De ce mariage naissent trois enfants : une fille, Joséphine et 2 garçons : André et Edouard.

Ci-dessous le portrait de Jacqueline BALLEYDIER (source jean RAAB)



Cette alliance amène la famille BALLEYDIER à côtoyer d'autres branches bourgeoises et industrielles françaises et mondiales.

Le 4e enfant du couple André BALLEYDIER/Marie La BAUME est :

Jacques l'Aîné (1657/1715),

Honorable et Bourgeois de CRUSEILLES ; il épousera à ANNECY Antoinette CHASTEL (issue d'une famille noble de CRUSEILLES) ; de ce mariage naîtront :

Claude (1702/1703), Jean (1703/1758) et Marie Claude (1706/1718) ;

Jean (1703/1758) épousera Marie BORGEL (famille que nous retrouvons aussi dans la descendance de Gaspard, ci-dessus), la descendance de Jean côtoiera la noblesse européenne et sera un peu atypique, par le destin de 2 cousins germains (César BALLEYDIER et Jean Louis BALLEIDIER), sur lesquels nous reviendrons.

La descendance de Jean (1703/1758) se divise en 3 branches principales :

1branche installée à ANNECY, avec, entre autres, **César BALLEYDIER (1762/1805), officier napoléonien :**

Claude Joseph César Balleydier (1762-1805) est un officier napoléonien né à Annecy le 12 février 1762 et mort le 9 novembre 1805 à Vordernberg (Autriche). Fils de Pierre Balleydier (1726-1799), notaire, procureur et greffier royal à Annecy, César Balleydier montre peu de goût pour les affaires paternelles et à 18 ans, il sert dans le régiment suisse de Châteauevieux, au service de la France de 1783 à 1787.

Son signalement sur sa fiche de route le décrit ainsi : 5 pieds,6 pouces,6 lignes (soit 1m74 env.), visage ovale marqué de taches de rousseur, les yeux truités, le nez tirant à gauche, cheveux et sourcils châtain foncé ; il vit en "désœuvré" à ANNECY, avec la réputation du plus assidu joueur de baculo de la Promenade du PASQUIER.

En l'an II, lorsque le duché de Savoie est annexé par la France, il prend le commandement des volontaires d'Annecy.

Le 15 novembre 1792, il est élu commandant provisoire puis lieutenant-colonel en chef du 3e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc. Il le commande dans les Hautes-Alpes, puis au siège de Toulon.

Issu d'une famille bourgeoise savoyarde, il s'émancipe des idées de certains de ses membres. Parmi eux, son cousin germain Jean-Louis Balleydier, avocat, administrateur au Directoire de Bourg-en-Bresse et royaliste, est guillotiné le 14 février 1793 sur une place publique de Lyon. Un autre de ses cousins, Pierre-Marin Roup de Varicourt, Curé Doyen de Gex, député à l'Assemblée Nationale en 1789, deviendra Evêque d'Orléans en 1819. Sa cousine Louise-Marie Balleydier est la belle-soeur de l'abbé Jacques André Emery, écrivain et théologien jésuite, Supérieur de Saint Sulpice, qui est estimé de Bonaparte.

Son mariage avec Madeleine Dupanloup, tante du futur Monseigneur Félix Dupanloup, est célébré à Manosque le 21 février 1794. Il est ensuite nommé chef de brigade en novembre 1794.

C'est avec la 29e demi-brigade qu'il fit la campagne d'Italie. Il y sera blessé et fait prisonnier le 14 septembre 1796.

Revenu à la tête de son régiment, il participe à la campagne de 1799 avec le général Moreau et se distingue le 4 avril de cette même année en faisant prisonniers les 1 500 soldats autrichiens du général major Sommariva à la bataille de Magnano.

César Balleydier fit ensuite la campagne d'Allemagne où il se distingua une nouvelle fois au combat de Burg Eberach le 3 décembre 1800.

Admis au traitement de réforme, le général Augereau le fait nommer commandant d'armes de l'Île d'Elbe à Portoferraio en 1802. Colonel du 18è régiment d'infanterie légère le 5 octobre 1803, il est affecté à l'armée des Côtes de l'Océan, camp d'Utrecht. En décembre 1803, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur, puis Officier le 14 juin 1804.

Il participe enfin à la campagne de 1805 avec le 2è corps de la Grande Armée. Il est ainsi envoyé avec son régiment à Ulm où capitule une armée de 30 000 Autrichiens, puis part à la rencontre des armées russes dans le corps de Macdonald, brigade Desaix. C'est dans ce mouvement qu'il est tué aux avant-postes au cours d'une reconnaissance à Vordernberg, Tyrol du Sud, le 9 novembre 1805. Trois semaines plus tard, son régiment participait à la victoire d'Austerlitz.

César Balleydier avait été nommé deux fois général de brigade, mais sa modestie lui fit constamment refuser ce grade, rapport du général Dugommier, nul officier n'était plus digne.

*Son nom a été donné à une caserne de chasseurs alpins au centre d'Annecy (Haute-Savoie). La mort de Claude Joseph César laissa son épouse et ses enfants sans ressources ; une pension de 1000 francs fut accordée à sa veuve et l'aînée de ses filles fut admise à ST DENIS (**Texte tiré du livre les volontaires de la SAVOIE par André FOLLINET, député, 1887**).*

Une branche installée à CHOISY, qui sera alliée aux GUERRAZ et aux PHILIPPE, familles notables de CHOISY, un des petits-fils de Jean (1703/1758) : **Catherin BALLEYDIER (1761/1794) sera guillotiné en 1794 comme contre-révolutionnaire ;**

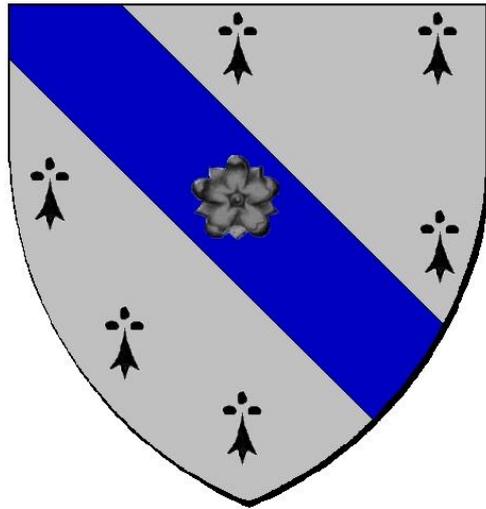
Une branche partie dans l'AIN, qui deviendra BALLEIDIER (à la demande de VOLTAIRE lui-même) et dont le fondateur est un des fils de Jean :

Joseph Marie (1727/1794) qui fut correspondant et homme d'affaires de VOLTAIRE

Cette branche donnera nombre d'hommes de droits (juges, avocats etc..) ; elle exercera un rôle important à la Cour de BOURGOGNE, et sera connue dans de nombreuses cours européennes et aura même le privilège d'avoir son propre BLASON :

"d'argent à la bande d'azur chargée en cœur d'une rose d'argent, le champ chargé de six mouchetures d'hermines de sable, mise en orle, trois en chef, trois en pointe".

Il faut lire, "d'argent à la bande d'azur, chargée en cœur d'une rose du champ, accompagnée



*de six mouchetures
3" "(Fabrice MIOCHE)*

d'hermines posées en orle 3 et

Le cousin germain de César BALLEYDIER (voir plus haut), **Jean Louis BALLEIDIER (1762/1793)** sera **guillotiné durant la TERREUR** ;

Jean Louis Balleydier, 30 ans, juge au tribunal de Gex, le 14 février 1793, sur une place publique de Lyon

*Les Girondins venaient de céder la place aux Jacobins et, Robespierre régnant, la Convention envoya en province ses administrateurs départementaux avec les pouvoirs les plus étendus. Mais chacun en prit à son aise et, selon son tempérament et ses passions, ordonna les mesures répressives qui lui plaisaient.(...) Quatre hommes envoyés par la Convention se juxtaposèrent aux affaires : **Claude Javogues**, né à Bellegarde, où il exerça quelque temps la profession d'huissier (...). Arriviste forcené, complice de Collot d'Herbois dans les mitraillades de Lyon, considéré comme un sectaire et un ivrogne par ceux-là mêmes qui l'avaient mis en place, et notamment par Robespierre lui-même qui le désavoua (...). Passant sur le dos de **Delisle**, maire de Bourg imposé par Robespierre également (...) Et **Gouly**, troisième envoyé comme Commissaire du Peuple dans le pays de Gex (...). C'est alors que furent traduites devant le tribunal révolutionnaire siégeant à Bourg, c'est-à-dire arrêtées et emprisonnées immédiatement, **18 personnes** de conditions diverses. Dans cette liste, on y trouve, outre Louis Balleydier, homme de loi à Gex et administrateur au Directoire de Bourg, un imprimeur de Saint-Trivier, un receveur des Domaines, un archevêque, un prêtre, des nobles, et le Président du tribunal de Bourg. Le jugement dit qu'"ils seront condamnés à mort et toutes les propriétés des susnommés seront confisquées au profit de la Nation".*

Le même jour, soit le 26 Pluviôse, ou le 14 février, à midi, on rédigeait le jugement et l'on coupait les cheveux aux condamnés. Puis, après leur avoir fait passer une nuit dans les caves de l'Hôtel de Ville, on les transféra à Lyon dans la "mauvaise cave" d'où ils furent immédiatement ressortis. Et ce fut le drame. On réunit les condamnés, on les plaça au bas du perron, entouré de soldats, les juges sortirent de la grande porte, et le Président Parein lut la sentence. Les deux plus jeunes condamnés, Legrand, 28 ans, imprimeur à Saint-Trivier, et Louis Balleydier, crièrent aux juges qu'ils étaient des assassins et qu'ils répondraient un jour du sang versé par eux. Puis, après avoir vu le couperet tomber douze fois, ce fut leur tour.

*Mais au moment où on allait procéder à l'exécution de Louis Balleydier, une jeune fille traversa la foule. C'était **sa fiancée**, venue de Bourg. Elle avait demandé sa grâce à **Albitte**, autre créature de Robespierre, et lui aussi Commissaire du Peuple dans l'Ain, car elle ne voulait rien demander à Javogues qui était presque continuellement ivre. Mais Albitte lui avait répondu : "C'est un royaliste". Alors elle fit annoncer au condamné qu'elle viendrait lui jurer fidélité devant l'échafaud.*

Au moment où le bourreau mettait la main sur lui, elle l'écarta et, se jetant au cou de Louis Balleydier, l'embrassa et lui dit :

" Au revoir, ami, et à bientôt. Je te rejoindrai là-haut, et les méchants ne nous sépareront plus". Inutile de dire que cette scène avait fortement impressionné la foule, composée en majeure partie de femmes qui commençaient à murmurer. Aussi les juges durent-ils faire appel aux soldats pour les disperser.

On a gardé dans le Pays de Gex, non seulement le souvenir de ce triste épisode, mais surtout celui de la famille Balleydier, très connue et très estimée ; il n'y a plus que de lointains survivants qui possèdent encore des propriétés à Sauverny.



Lithographie (sans doute du second Empire- voir le costume du cavalier), illustrant l'épisode de la rencontre entre Jean-Louis Balleydier (1762-1793), juge à Gex et sa fiancée venant lui dire adieu

Du 5^e enfant d'André BALLEYDIER/Marie LA BAUME, **François**, né en 1659, nous ne savons rien, et il n'est pas cité dans le testament de son père.

Les descendances des autres enfants d'André BALLEYDIER et Marie LA BAUME n'ont pas encore été exploitées, il s'agit des mariages suivants :

Aimé Joseph BALLEYDIER (1661/av1739)/Anne PINARD, mariés le 30/04/1695 à CRUSEILLES (2 garçons, 1 fille morte en bas âge, 4 filles dont 2 mariées).

Françon BALLEYDIER (1662/après1705)/mariée en 1680 à Laurent TISSOT, (1 fille) puis en 1694 à Humbert GODDET (GAUDET) (5 garçons et 2 filles).

Jacques le Jeune BALLEYDIER (1667/ ?) marié en 1693 avec Françoise PELLARIN, à ce jour pas d'enfant connu. Jacques a peut-être quitté le pays suite à ses démêlés en 1695/196 avec Noel POLLIENS châtelain (cf Archives de SAVOIE réf B 04764 procès Noël POLLIENS/Jacques BALLEYDIER)

ADHS , Tabellion de Cruseilles 1709. Le 09/07/1709, Acquis pour Jacques l'ainé Balleydier. " Jacques, fils de feu André Balleydier de Cruseilles, vend à honorable Jacques l'ainé Balleydier, son frère de Cruseilles, tous ses biens en indivis, qu'il possède à Cruseilles / Deyrier, pour 900 florins.

Claude BALLEYDIER (1670/1714) marié en 1704 avec Claudia PARENT (1garçon mort à 37 ans, 1garçon décédé à 6 ans, 2 filles).

Anne BALLEYDIER (1672/1730 ?) mariée en 1699 avec Claude MARGUERY (notaire royal) (3 fils partis de CRUSEILLES, 1 fille restée à CRUSEILLES).

Le 05/10/1699, contrat de mariage entre Claude Marguery, Bourgeois de Cruseilles et Anne Balleydier, fille d'André Balleydier, Bourgeois de Cruseilles. " Se sont constitué Gaspard, Jacques, Joseph et Claude, enfants de feu André Balleydier et frères de la dite épouse, avec présence et consentement d'Honorable Marie de La Baume, veuve d'André, leur mère. Satisfaisant au dernier testament d'André Balleydier, reçu par maître Marguery, le 8 Mai dernier, ils donnent en dot à leur soeur Anne , la somme de 700 florins, monnoye de Savoie, 10 ducattons pour les habits nuptiaux de l'épouse, 12 linceuls de toile commune, un rang de mantel de toile tournée, une vache à lait estimée à 6 ducattons. Conditions de remise dans le temps. L'épouse se constitue en outre trois habits l'un de serge de Londres, l'autre de serge de Rome, trois douzaines de chemises, autant de tabliers, un coffre de noyer fermant à la clef, 6 nappes, 18 serviettes à la Venise, 3 chemises, une cassette de noyer, outre ses autres habits et linges quotidiens. Claude Marguery, époux, promet de rendre toute la sus dite constitution et apporte un accroît de 350 florins dont le futur fait donation pure, entre vifs à cause de noces.

ADHS, Challut notaire à Cruseilles 2 E 5155 , f° 188 Testament du 17/05/1730 d'Anne Balleydier, fille de feu André Balleydier, veuve de Claude Marguery lègue à Dominique et Michel Marguery, ses enfants, absents du pays, à chacun, 4 livres, n'ayant reçu d'eux aucun secours. Héritière universelle : Jacqueline, sa fille du dit Claude Marguery pour tous ses biens.

Marie BALLEYDIER (1665/ ?) s'est mariée vers 1690 avec Claude JACQUET qui a amené une descendance DUMURGIER sur ANNECY

Nous allons aborder maintenant la **descendance de Jacques BALLEYDIER marié à Claudine POLLIENS**, vers 1645 à CHOISY ; le couple a eu 6 garçons, tous mariés :

Jean Baptiste (ca 1647-1717), Eustache (ca 1648-1718), Jacques l'Aîné (ca 1652-1712), Gaspard (ca 1656-av 1739), Jacques le cadet (ca 1657-1717) et Pierre (1663-1731 seront « discret », « honnête », « Honorable »

Les dates de naissance de CHOISY sont approximatives, car les registres paroissiaux de CHOISY ont des lacunes, dues aux papiers utilisés par les curés de l'époque et seule la naissance de Pierre en 1663 est enregistrée correctement.

La descendance de Jacques BALLEYDIER et Claudine POLLIENS comprendra de nombreux « honnête », « Honorable » et « sieur » ; elle donnera aussi plusieurs maires ou syndics de CHOISY ; les descendants se marieront également avec des familles notables locales ou régionales (BUAZ/de BUAZ, GANTIN, POLLIENS, REPLUMAZ, VERGAIN MIFFON, GUERRAZ, LAVOREL), voire de la noblesse locale (COLLOMB de la CHASSAGNE) et donnera également une branche de la bourgeoisie d'ANNECY.

Nombre de descendants, jusque dans les années 1760, seront enterrés dans l'église de CHOISY.

Comme pour d'autres familles, nous assisterons à compter du XIXe siècle à l'exode rural vers les grandes villes (LYON, PARIS)

Nous allons à présent étudier chaque enfant du couple Jacques BALLEYDIER/Claudine POLLIENS de CHOISY.



CHOISY - le chef lieu

Le 1^{er} fils **Jean Baptiste**, né peut être en 1647 et décédé à CHOISY le 20/03/1717, se marie le 30/06/1680 à THORENS avec Emmanuelle TISSOT, fille d'une famille de notables de THORENS ; Jean Baptiste et Emmanuelle seront enterrés dans l'église de CHOISY à leur décès.

De leur union, naîtront 10 enfants : 5 garçons et 5 filles, parmi ces enfants, 3 mourront en bas âge (entre 2 et 7ans) ; nous sommes sûrs du mariage de 5 enfants (3 filles et 2 garçons), les lacunes des RP de CHOISY ne nous permettent pas de savoir ce que sont devenus les 2 autres enfants.

La descendance de Jean Baptiste aura des Bourgeois d'ANNECY, et se mariera localement avec de vieilles familles de CHOISY et des environs : GANTIN, LACROIX, POLLIENS, BONNET, REPLUMAZ, VERGAIN, LAVOREL, DALMAZ, PERNOUD etc..

Certaines familles s'ancreront même à CHOISY en se mariant à la descendance de Jean Baptiste, par exemple, les PALLUD et les PHILIPPE.

Il est à noter que Jean Baptiste ci-dessus et Gaspard(fils d'André BALLEYDIER) ont été fermiers ensemble(des actes les dénommant « consorts BALLEYDIER » ont été retrouvés) durant près de 20 de la Commanderie de COMPESIERES

Le 2^e fils du couple Jacques BALLEYDIER/Claudine POLLIENS, **Eustache BALLEYDIER** (ca 1648-1718) sera Honorable et aura 8 enfants de 2 mariages.

De son premier mariage avec **Gasparde JACQUET** (dont les parents sont Hugonin JACQUET et Noble Françoise de LA PALLUD) naîtront 5 enfants :

Jean : 1675- av 1732, dont le parrain sera Honorable Jean POLLIENS, et la marraine Marie LA BAULME, de CRUSEILLES, il s'agit du premier descendant de Jacques BALLEYDIER qui a comme parrain ou marraine un membre de la famille BALLEYDIER de CRUSEILLES.

Marie : 1685 - ? , parrain Pierre BALLEYDIER son oncle et marraine Marie GODDET.

Jean Pierre : 1687 - ? , parrain Jean Pierre MORAND, Comte de CHOISY, marraine : Jeanne Marguerite PAULME, de THORENS.

Jacqueline : 1691 - ? Nous n'avons pas retrouvé son acte de naissance,

Suzanne : 1693 - ? , parrain Laurent POLLIENS, et marraine Suzanne GUERRAZ, tous 2 représentants d'honorables familles de CHOISY.

Jeanneton : née vers 1697 - ?

Nous voyons par ces baptêmes que la famille BALLEYDIER de CHOISY, issue de **Jacques BALLEYDIER** et **Claudine POLLIENS** côtoyait la noblesse et la bourgeoisie locale bien implantée, ce qui démontre leur faculté d'intégration et certainement leur condition sociale.

Jacqueline BALLEYDIER se mariera en 1720 à GRILLY (01) avec **Jean Pierre BRY** et sa sœur **Jeanneton BALLEYDIER** épousera, elle aussi à GRILLY, en 1730, **Charles GARRADIER** ; leurs actes de mariage portent la mention « habitants de GRILLY depuis plusieurs années », or nous avons vu ci-dessus que **Jean Pierre BALLEYDIER, frère de Jacqueline et de Jeanneton**, avait comme parrain **Jean Pierre MORAND**, Comte de CHOISY et également Baron de GRILLY à la suite de son mariage avec **Jeanne Françoise de REYDET**.

Jean BALLEYDIER (né en 1675) épousera Marie MIFFON, mais nous ne trouvons aucune trace de son mariage ; il aura une fille **Marie** qui se mariera à VIRY avec un GIRAUD ou GIRARD, dont la descendance n'a pu être établie à ce jour.

Gasparde JACQUET décède en 1705 et **Eustache BALLEYDIER** se remarie en 1708 à ST MARTIN BELLEVUE avec **Claudine PECCOUX** ; les 2 premiers enfants du couple décéderont en bas âge (chacun moins de 1 mois), le 3^e sera **Aimé, dit PINCE**, qui épousera **une LAVOREL** et donnera une descendance BAUSSY, FOURNIER, POLLIENS, PITTOLAT.

Les lacunes des RP de CHOISY, encore une fois, nous empêchent de savoir ce que sont devenus certains enfants, qui, au vu de leur parrainage, semblaient promis à un bel avenir ; néanmoins, la descendance d'**Eustache BALLEYDIER (1648-1718)** a dû perdurer dans la région de GRILLY et du BUGEY.

Le 3^e enfant du couple **Jacques BALLEYDIER/Claudine POLLIENS**, **Jacques l'aîné** (ca 1652-1712) épousera en 1697 à ANNECY **Jacqueline GAUDET**, bourgeoise d'ANNECY. De leur union naquirent 7 enfants, dont 2 morts en bas âge :

François : 1698-1699, et un **enfant sans prénom** baptisé à la naissance et décédé tout de suite après (le 1^{er} janvier 1702).

Les autres enfants du couple seront :

Claudine Françoise (1700-1753), qui épousera un notable de CHOISY **Pierre Marie BUAZ** (de BUAZ), d'où Pierre, dernier BUAZ ayant vécu à CHOISY.

Pernette (1703- ?) dont nous ne savons rien.

Catherin (1704-1751) aura le qualificatif d' « Honnête » ; il épousera en 1749 Catherine DUPONT avec une dispense de consanguinité du 3^e au 4^e degré ; de leur union naîtra Marie en 1751 qui se mariera avec Joseph FOURNIER de CRUSEILLES.

Aymée (1706-1733) aura comme parrain : le Révérend Jean Claude DEROBERT, curé d'AVREGNY ; elle épousera le 19/01/1732 François MIGUET, mais décédera le 12/01/1733.

Eustache (1710-1764) qui se mariera 2 fois ; sa première épouse sera **Jeanne JACQUET** (vers 1724-1749) fille d'une honorable famille de CRUSEILLES ; 4 enfants naîtront de cette union.

En secondes noces, **Eustache BALLEYDIER** épousera **Françoise VERGAIN**, dont la mère est **Jacqueline de REYDET de VULPILLIERES**, fille de Noble **Jean Antoine de REYDET de VULPILLIERES**, parents avec la comtesse de CHOISY et baronne de GRILLY évoquée plus tôt ; **Eustache** aura 6 enfants de ce second lit.

La descendance d'**Eustache BALLEYDIER** sera variée et s'alliera elle aussi avec des notables locaux, mais ne restera pas sur CHOISY ; une partie de cette descendance rejoindra la SUISSE dans les années 1830/1840.

Le 4^e enfant du couple **Jacques BALLEYDIER/Claudine POLLIENS** se nomme **Gaspard** (ca 1656, av 1739).

Il se mariera 2 fois, la 1^e fois en 1685 à ALLONZIER la CAILLE avec Françoise PARIS, qui décédera avant 1692 : de leur mariage, 3 enfants naîtront à ALLONZIER, dont 2 mourront en bas âge (2 mois pour l'un, 15 mois pour l'autre), seule vivra Marie (1688-1750) mariée à Catherin BONNET,

Gaspard épousera en secondes noces, en 1692 à CUVAT, **Pernette LAVOREL** (de la branche **LAVOREL dit GORDIN**). Cette union avec une des plus vieilles familles roturières connues sera le premier mariage d'une longue série d'union BALLEYDIER/LAVOREL ou LAVOREL/BALLEYDIER au cours des 2 siècles qui viendront.

La particularité de **Gaspard BALLEYDIER** est d'être le premier fils de **Jacques BALLEYDIER/Claudine POLLIENS** à voir ses enfants naître à ALLONZIER et non pas à CHOISY.

La descendance de **Gaspard** s'alliera elle aussi à la noblesse, avec le mariage en 1765 de son arrière-petite-fille **Aimée BALLEYDIER** avec Noble **Joseph Hyppolite COLLOMB de LA CHASSAGNE**.

La descendance de **Gaspard** s'établira également à ST MARTIN BELLEVUE, et perdurera via les BERTHERAT ; elle établira également une branche sur JONZIER/EPAGNY vers 1750/1760, dont un des membres connaîtra un triste destin dont je reparlerai plus loin ou «**la destinée de Vincent Marius**».

Quelques membres de cette descendance semblent avoir également migré vers la Suisse.

Le 5^e fils du couple **Jacques BALLEYDIER/Claudine POLLIENS** est **Jacques le cadet BALLEYDIER** (ca 1657-1717).

Jacques le Cadet BALLEYDIER qui aura le titre d'«**honnête**» est le fondateur de la «**branche**» CHAUMONT (74) ; une fois encore, l'alliance se fera **avec une famille de notables locaux les MOLLAZ** avec sa première épouse Jacqueline MOLLAZ (1666 -1700) qui lui donnera 6 enfants.

Jacques le CADET BALLEYDIER épousera en secondes noces Petrea/Pétrex LIARDET avec laquelle il aura 3 enfants dont 2 décédés en bas âge.

Un des fils de Jacques le Cadet BALLEYDIER, **Claude BALLEYDIER** (1695-1757) épousera en 1720 Marie de THIOLLAZ, certainement apparentée d'une façon ou d'une autre à la Noble famille de THIOLLAZ.

La descendance de **Jacques le Cadet BALLEYDIER** se partagera entre CHAUMONT, CLARAFOND, SILLINGY, CONTAMINES SARZIN et VIRY.



CHAUMONT

Jadis châtelainie des comtes de Genève. Site panoramique.
Village blotti entre le Mont VUACHE et les ruines de son château

Le 6^e et dernier enfant du couple **Jacques BALLEYDIER/Jacqueline POLLIENS, Pierre BALLEYDIER** (1663-1731), sera « **Honnête et Bourgeois d'ANNECY** » et très certainement le **premier** des **BALLEYDIER** à être reçu **Bourgeois d'ANNECY** ; **Pierre BALLEYDIER** s'est marié en 1692 à ANNECY avec Anne Françoise GUERRAZ et a eu au moins 4 filles :

Françoise décédée en bas âge,

Jeanne née le 01/05/1694 à ANNECY LE VIEUX mariée avec Louis GRILLON, armurier d'ANNECY

Marie Anne BALLEYDIER née le 07/03/1696 à ANNECY le VIEUX, mariée avec André DURET (né à GROISY et Maréchal Ferrand à ANNECY)

Andréanne mariée le 30/12/1724 à Joseph DUBET(T)IER,

Ces différents mariages et leurs descendance n'ont pour l'instant pas été approfondis, sauf pour les DUBETTIER.

Voilà pour ce voyage à travers le temps, qui nous aura permis de mieux connaître cette famille BALLEYDIER dont je suis issu et dont le sang coule dans beaucoup de familles savoyardes et de leurs descendance, ce qui faisait dire à Gérard PANISSET dans un article du DAUPHINE LIBERE :

Les BALLEYDIER, l'une des familles les plus emblématiques de l'histoire familiale savoyarde

Les BALLEYDIER ont donné également :

7 prêtres en moins de 200 ans, dont le 1^{er} curé de BALMONT,

15 soldats BALLEYDIER **Morts pour la France** lors de la guerre 1914/1918, le nombre de **Morts pour la France** descendants des BALLEYDIER de HAUTE SAVOIE est incalculable, **une étude sur CHOISY, montre que sur 42 morts, près de la moitié descendaient des BALLEYDIER de CHOISY**

Une famille reçue Bourgeoise de BARDONNEX, en Suisse au 18^e siècle,

Un sauveur des reliques de St François de Sales durant La TERREUR (membre du commando de 4 personnes),

Des industriels, des médecins, des universitaires, des hommes de lettre, des laboureurs, des juges, des notaires, des maires, des militaires etc...

Tout ce qui fait la richesse d'un terroir ou d'un pays.

Les BALLEYDIER c'est aussi « l'Affaire SEZEGNIN »:

Cette Affaire est l'histoire d'un crime ayant eu lieu à SEZEGNIN, en SUISSE, et les accusés ont été Jean BALLEYDIER (25 ans, de CRUSEILLES) et François TRUFFET (20 ans); condamnés en 1901 à 20 ans de prison pour Jean BALLEYDIER et 15 ans pour François TRUFFET;

Les 2 accusés ont toujours clamé leur innocence, et ont été libérés en 1910 suite à des erreurs reconnues lors de l'instruction;

La Ligue des DROITS DE L'HOMME est intervenue pour obtenir la révision du procès, mais malgré cet appui, la Cour de GENEVE n'accordera pas la révision; elle reconnaîtra des erreurs, certes, mais pas plus;

Cette Affaire a donné lieu à "une reconstitution" lors de l'émission "en votre âme et conscience" en 1966 sur l'ORTF <http://www.ina.fr/video/CPF86633228>, plusieurs articles de presse entre 1909 et 1911 ont traité de cette affaire:

Comme toute famille, les BALLEYDIER auront connu des réussites et des déboires, des bonheurs et des malheurs et parfois des paradoxes au sein de parents proches ; j'en veux pour preuve les quelques exemples qui vont suivre.

Destins croisés :

Claude Joseph César BALLEYDIER (1762-1805) sera officier de l'armée napoléonienne et s'engagera dès 1792 aux côtés des Français alors que ses cousins germains, Jean Louis BALLEYDIER (de la branche de GEX) et Catherin BALLEYDIER (de CHOISY) seront guillotines, l'un comme royaliste et l'autre comme contre-révolutionnaire.

Le contrebandier avait un frère gendarme

Il s'agit de mon arrière-grand-père, **Pierre BALLEYDIER** (1839-1897) et de son frère **Camille BALLEYDIER** (1850-1888); Pierre est agriculteur à CHOISY et Camille est gendarme à GRAND CROIX (42).

À la mort de Camille en 1890, Pierre épouse sa belle-sœur Claudine PERNOUD, veuve de Camille.

En 1892, Pierre sera arrêté et condamné pour contrebande :

« le Tribunal ..., le déclare coupable d'avoir le 16/11/1892 à MARLIOZ, été surpris en flagrant délit d'importation frauduleuse de 750 grammes de sucre raffiné et de 250 grammes de café vert en grains, le tout d'une valeur de un franc et 75 centimes, d'avoir, en outre, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, résisté avec violence aux préposés des douanes et occasionné du trouble à l'exercice de leurs fonctions, le condamne

- 1) à une amende de 500 francs et 3 jours de prison pour introduction frauduleuse de sucre et de café,
- 2) à une amende de 500 francs pour violences et troubles »

1000 francs d'amende pour 1 franc 75 centimes de marchandise !!!

Pierre (1839-1897) décèdera 5 jours avant la naissance de son fils Pétrus (mon grand-père).

Claudius BALLEYDIER (fils de Camille) sera élevé par **Pierre (contrebandier)** et deviendra Gendarme à son tour !!! Un des petits-fils de **Pierre BALLEYDIER** : **Henri BALLEYDIER**, mon père, servira dans l'armée !!

La destinée de Vincent Marius ou quand la vie ne fait pas de cadeaux

Vincent Marius BALLEYDIER naît le 23/12/1863 à PARIS, il est fils de **Nicolarde BALLEYDIER**, mère-célibataire née en 1835 à JONZIER ; elle « monte » à PARIS attirée par la ville comme beaucoup de personnes à cette époque, elle décèdera en 1863 en laissant **Vincent Marius** orphelin âgé de moins de 2 ans.

Imaginons la vie de Vincent Marius, orphelin, à PARIS à l'orée de la Guerre de 1870 !!!

Vincent Marius deviendra domestique et épousera en 1890 à VILLEY/TILLE (21) **Marie Célestine CHAUCHOT**. De leur union naîtront 2 fils **Frédéric Marcel** et **Julien René**, le couple est heureux et la vie semble enfin sourire à Vincent Marius et son épouse ; hélas, la guerre de 1914/1918 passe par là et les 2 fils seront fauchés par cette boucherie.

Pour finir, la tombe mystérieuse

Cette tombe se trouve à THONON



(Photo prise par Bernard des Marmottes)

Il s'agit d'une tombe concernant une épouse BALLEYDIER, l'épithaphe est celle de son compagnon de toujours.

N'oublions jamais nos ancêtres.

Si nous sommes ici, c'est grâce à eux et je remercie mes parents de m'avoir donné la vie.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur aide :

L'association les Marmottes de Savoie, pour les photos des actes,

Marie Martine, Kate, Patou, Luc, Fabrice, Bernard, Jean Pierre, Annie, Catherine pour leurs aides en tout genre,

Serge BALLEYDIER, cousin de la branche de CRUSEILLES, qui a initié les recherches sur la descendance des 2 frères,

Bernard BALLEYDIER qui m'a autorisé à utiliser les renseignements et blasons créés par son père

Jean RABB, pour m'avoir apporté ses données GENEANET,

Christophe LECLERE pour les informations sur CAMILLE BALLEYDIER, sa carrière et celle de son fils,

Jacques MORNEAU pour m'avoir donné accès à sa base,

Maryannick, Maryse, Edith pour m'avoir permis d'accéder aux infos de leurs arbres et à leurs recherches,

Marcel Etienne, Yvette PERTHUISSON, Ginette MORAL pour les recherches effectuées aux AD,

Christian BOCQUET, mon cousin pour son aide sur CHOISY et les alentours,

Arlette et Pierre pour leurs recherches en Suisse.

Synthèse réalisée par Philippe BALLEYDIER (<http://gw.geneanet.org/fitsch>)

Le 31/12/2013